



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RAMBOUILLET TERRITOIRES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif à l'ouverture d'une enquête publique prescrite par arrêté n° 2025/18 portant révision du

Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines

Objet date et durée de l'enquête publique

L'enquête publique visée par l'arrêté n° 2025/18 du Président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires du 8 octobre 2025 porte sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines (SCoT) arrêté le 23 juin 2025. Le SCoT définit à l'échelle de l'ensemble des trente-six communes de Rambouillet Territoires, une stratégie globale d'aménagement et de développement durable du territoire. Trois axes ont été retenus : renforcer l'attractivité économique, promouvoir un urbanisme maîtrisé, cultiver et revisiter les excellences patrimoniales. Le code de l'urbanisme fixe le régime des SCoT aux articles R.141-1 et suivants.

L'enquête publique est menée en vue de permettre au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, autorité compétente en matière de SCoT, d'approuver par délibération le document de SCoT soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs du **mercredi 12 novembre 2025 à 9h00 au vendredi 12 décembre 2025 à 17h00**. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Direction de l'urbanisme et de la programmation de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires – ZA Bel Air – 22 rue Gustave Eiffel 78120 RAMBOUILLET.

Commissaire enquêteur

Monsieur Michel FAURE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame RIBEIRO-MENGOLI, Magistrate déléguée par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles et Monsieur Dominique ERRARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Lieu de consultation du dossier

D'une part et sous format papier, le dossier, auquel est adjoint un registre unique, est consultable gratuitement au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (ZA Bel Air / 22 rue Gustave Eiffel 78120 RAMBOUILLET), ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, lieu désigné de l'enquête afin que le public puisse y apposer ses remarques et observations et cela même en l'absence du commissaire enquêteur.

D'autre part, le dossier est consultable en version numérique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires sur le lien : https://www.rt78.fr/Enquete_publique_revision_SCOT_SudYvelines

Enfin et sous réserves des possibilités techniques inhérentes sur les sites internet de chaque commune, le dossier est accessible et consultable via la même adresse électronique mentionnée ci-dessus.

Permanences du commissaire enquêteur

Monsieur le commissaire enquêteur a décidé de tenir cinq (5) permanences pour recevoir le public lors de l'enquête, qui sont organisées comme suit :

1. Mercredi 12 novembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 9h00 à 12h00 (ZA Bel Air, 22 rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET),
2. Samedi 15 novembre 2025 en mairie des Essarts-le-Roi de 9h00 à 12h00 (18 rue du 11 Novembre 1918 - 78690 - LES ESSARTS-LE-ROI),
3. Vendredi 21 novembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 9h00 à 12h00 (ZA Bel Air, 22 rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET),
4. Samedi 29 novembre 2025 en mairie d'Ablis de 9h00 à 12h00 (8 Rue de la Mairie - 78660 ABLIS),
5. Vendredi 12 décembre 2025 à Rambouillet au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires de 14h00 à 17h00 (ZA Bel Air, 22 rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET).

Il est précisé que lors des permanences prévues à la mairie des Essarts-le-Roi et à la mairie d'Ablis, un dossier sera mis à disposition du public accompagné d'un registre spécifique pour lesdites permanences ci-avant prévues. Le public pourra y apposer ses contributions sur ces registres spécifiques uniquement lors de ces permanences. Le registre du siège demeura accessible jusqu'à la fin de l'enquête selon les modalités prévues par l'arrêté d'enquête publique.

En sus du registre mis à disposition au siège de l'enquête publique, le public pourra transmettre ses contributions et observations selon les modalités complémentaires suivantes :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : SCOT-enquetepublique@rt78.fr
- Par voie postale adressée à : Monsieur le Commissaire enquêteur - Enquête publique révision SCoT Sud Yvelines
ZA Bel Air / BP 40036 22 rue Gustave Eiffel - 78511 RAMBOUILLET CEDEX.

Incidences environnementales

Le projet de SCoT révisé arrêté fait l'objet d'une consultation de l'autorité environnementale pour qu'elle émette un avis tel quel prévu aux dispositions de l'article L.104-6 du code de l'urbanisme. Cet avis sera joint au dossier au même titre que ceux émis par les personnes publiques associées également consultées.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête, son analyse, et présentant ses conclusions motivées dans les 30 jours à compter de la fin de l'enquête. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de la remise du rapport du commissaire enquêteur :

- À la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires ZA Bel Air / 22 rue Gustave Eiffel - 78120 RAMBOUILLET (01 34 57 20 61) aux heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires <https://www.rt78.fr/habitat/urbanisme/schema-de-coherence-territoriale>

Compléments d'information

La personne responsable du projet de révision du SCoT Sud Yvelines est Monsieur Thomas GOURLAN, Président de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires. Des informations complémentaires relatives au projet de révision du SCoT peuvent être demandées auprès de la Direction de l'urbanisme et de la programmation de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (01 34 57 20 61) aux heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Thomas GOURLAN
Président
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires